



EXERCICE D'EVACUATION

EXO EVAC



Cet exercice d'évacuation est obligatoire dans les établissements où peuvent se trouver plus de cinquante personnes, ainsi que ceux où sont manipulées et mises en œuvre des matières inflammables.

OBJECTIFS :

- Répondre à l'obligation de réaliser des exercices d'évacuation tous les six mois.
- Sensibiliser à l'utilité de l'évacuation l'intégralité des personnes présentes dans l'établissement (salariés, intérimaires, stagiaires et sous-traitants).
- Acquérir collectivement les réflexes pouvant un jour épargner des vies.

PUBLIC VISÉ :

- Personnels d'établissements publics et privés.

EFFECTIF :

A définir

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI :

- Délivrance du compte-rendu d'évacuation.

TARIFS :

Pour un tarif en intra, nous contacter

PRÉREQUIS :

DURÉE :

2,00 heures, soit 1 jour

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES :

ACCES HANDICAPÉS :

Oui

PROCHAINE(S) SESSION(S) :

Pour connaître les prochaines dates, veuillez nous contacter au 41.02.10 ou à contact@afc-spm.com

DESCRIPTION :

PROGRAMME

Organisation et préparation de l'exercice.

- Qui fait quoi
- Responsable d'évacuation, guides files, serres files, qui fait quoi ?

TIRER LES ENSEIGNEMENTS DES EXERCICES

Débriefing à chaud

- Compte-rendu
- Les constatations objectives du déroulement
- Le rappel de ce qui est attendu
- Ce qui a été réalisé
- La comparaison avec ce qui a été réalisé lors de l'exercice précédent
- Les point forts et voies d'amélioration
- Les propositions d'amélioration (procédure et matériels)